



Département de la Corse-du-Sud

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 11/12/2025

Date d'affichage : 18/12/2025

L'an deux mil vingt cinq, le quinze décembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Toussaint MICALETTI.

Étaient présents : M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Joseph FRATONI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, Mme Martine FRATONI, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Philippe CHIAPPE.

Étaient absents excusés : M. Jean Nicolas ANTONIOTTI.

Étaient absents non excusés : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, Mme Sarah SENTENAC, Mlle Pauline TORRE, Mlle Inès Angélina TRAORE DIT LEROUX, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Procurations : M. Jean Nicolas ANTONIOTTI en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI.

Secrétaire : PAGANELLI Stéphanie.

OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA SAISIE DU GIRTEC POUR LA TITRISATION DES TITRES DE PROPRIETE DE LA COMMUNE

Délibération n° : MA-DEL-2025-069

Considérant :

- La nécessité de procéder à la titrisation des titres de propriété détenus par la commune afin d'optimiser la gestion de ses actifs et de faciliter leur valorisation sur le marché financier ;
- La demande de saisine du Groupement d'Intérêt Public pour la Reconstitution des Titres de Propriété en Corse (GIRTEC) pour accompagner cette opération ;
- Les bénéfices attendus en termes de transparence, de sécurisation juridique et de levée de fonds pour le développement des projets communaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

1. De saisir le GIRTEC pour accompagner la commune dans la démarche de titrisation des titres de propriété détenus par la collectivité
2. D'autoriser le Maire à signer tous documents, conventions et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, ainsi qu'à engager toutes démarches administratives et financières afférentes.
3. De mandater le service juridique pour la rédaction et la validation des contrats liés à cette opération, en conformité avec la réglementation en vigueur.
4. De planifier une communication claire auprès des citoyens et des partenaires afin d'assurer la transparence de cette démarche.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 18/12/2025

Pour extrait certifié conforme
Le 1er Ajoint, M. Jean-Toussaint MICALETTI

